

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 2

Date de la convocation :

09/12/2021

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 Décembre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 9 décembre 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL - Patrick MOREL - Annik MOREL.

Absents excusés : Guy DUCHOSSOIS ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pedro BÄCHLER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 98/2021</u>	Objet : LIGNE DE TRESORERIE POUR UN MONTANT DE 200 000,00 €	7. Finances locales 7.3 emprunts
-------------------	--	-------------------------------------

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit, d'un montant de 200 000,00 €, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.

Elle présente les propositions financières faites par le crédit agricole, la caisse d'épargne et le crédit mutuel pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000,00 €.

Trois propositions ont été reçues en Mairie :

Etablissement	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Crédit mutuel
Montant	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Taux d'intérêt VARIABLE	Ester +0,50%. Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro. (il est négatif à ce jour)	EURIBOR 1 SEMAINE +0,90 % Soit à ce jour 0% pour euribor car négatif.	Euribor 3 mois moyenne 1 mois + 0,60 %
Taux fixe	NEANT	NEANT	neant
durée	1 AN	04/01/2023	1 an
Mode de calcul	Chaque tirage se verra appliquer la moyenne mobile de l'ESTER de la période. Les intérêts seront décomptés en fonction du nombre de jours exacts courus entre la date d'utilisation des fonds et celle du remboursement, l'année étant comptée en 360 jours.	Chaque mois civil par débit d'office.	Calculés prorata temporis.
Montant minimum des tirages	10 000 €	Aucun montant minimum.	Sans information
Frais de tirage ou commission de mouvement	OFFERT	offert	Sans information
Frais de dossier	0 €	300 €	200,00 €
Commission d'engagement	200 €	0,00 €	néant
Validité de l'offre	02/01/2022	28/01/2022	17/12/2021
Préavis de tirage	Par fax avant 15 heure la veille du jour de l'émission du virement	Par internet J avant 16 h 30 pour exécution en J+1.	A jour j avant 14 h 00
Tirage	Par virement	Par virement	Par virement
Facturation des intérêts	A l'échéance ou immédiate en cas de remboursement	mensuel	Trimestriel
Règlement des intérêts	Maxi 8 jours après réception de la facture	Débit d'office	Trimestriel
Commission de non utilisation	NEANT	0,10 % de la différence entre le montant de la Ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts	Néant

Décision

Le conseil municipal décide:

- de retenir la proposition du CRÉDIT AGRICOLE dans les conditions énoncées dans le tableau;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit et tout document à intervenir avec le CRÉDIT AGRICOLE concernant ce dossier.

Les frais inhérents à ce dossier seront inscrits au budget 2022.

 La Maine,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21.12.2021 et de la publication le 21.12.2021.

La Maire/

Françoise PLAT

